



## Le Maire

Attaché aux liens que j'ai pu créer avec vous depuis 7 ans, je souhaite continuer à promouvoir cette proximité et ce dialogue au travers notamment des visites de quartier. Mises en place dès ma prise de fonction en 2008, celles-ci me permettent en effet d'être au plus près des problématiques concrètes de chaque quartier.

J'ai ainsi entrepris une nouvelle visite du quartier Peretti le 7 novembre 2015 de manière à faire le point avec vous sur les sujets qui vous préoccupent et d'échanger autour des projets de la commune.

Ce rendez-vous m'a ainsi permis de dialoguer avec de nombreux habitants sur les sujets de votre quartier et sur la ville.

## POINTS ÉVOQUÉS DANS VOTRE QUARTIER

### • Travaux ErDF

La crise d'alimentation électrique qu'a subie notre ville en janvier 2013 a révélé des faiblesses dans le réseau de distribution géré par ErDF.

Si l'origine de la coupure était due à un incendie dans un poste source situé à Levallois, l'utilisation de câbles existants pour acheminer du courant dans des secteurs que n'alimentait plus ce poste source a conduit à la rupture quasi immédiate de certains câbles, notamment dans le quartier sud de Neully. Dans les mois qui ont suivi, de nombreuses pannes ont eu pour origine la fragilité de ces câbles anciens sur-employés dans la phase de crise.

J'ai donc demandé à ErDF la remise à niveau du réseau. De gros travaux de renouvellement de câbles sont ainsi engagés depuis l'été 2013 pour recréer un maillage suffisant entre les postes sources de Levallois et de Puteaux et permettre une amélioration très sensible de la fiabilité du réseau sur la ville.

ErDF sous-traitant les travaux de finition, un trop long temps d'attente est malheureusement souvent à déplorer entre la fin des travaux et la réalisation de l'asphalte. Les services de la Voirie exercent une pression constante sur les concessionnaires afin que ceux-ci remettent les zones de chantier en état le plus rapidement possible. Souhaitant que les concessionnaires réalisant des travaux sur la Ville assument jusqu'au bout ces derniers, je ne suis en effet pas favorable à ce que la Ville réalise elle-même ce type de travaux de finition pour permettre une remise en état plus rapide.

## • Stationnement zones résidentielle et commerciale

Alors que de nombreuses personnes me sollicitent sur la recrudescence et les problèmes du stationnement en double-file, il me paraissait important, avant d'envisager des dispositifs nouveaux, de rappeler les règles de stationnement déjà existantes dans les zones commerçantes à Neuilly. C'est ce que nous avons fait cet été et à la rentrée concernant la zone commerçante de l'avenue Charles de Gaulle.

Pour autant, de nombreuses réactions confirment la nécessité de revoir le zonage, et sans doute, de reconsidérer des dispositions qui ont été prises de longue date et qui peuvent, dans certains quartiers, être aujourd'hui inadaptées comme certains d'entre vous me le signalent.

C'est la raison pour laquelle j'ai rappelé aux services de police de maintenir les règles actuelles de tolérance concernant le stationnement des détenteurs de la carte résident dans la zone commerçante de l'avenue Charles de Gaulle et j'ai lancé un questionnaire et une concertation pour faire évoluer le plan de stationnement en veillant à répondre le mieux possible aux attentes de chacun et à l'intérêt de tous.

## • Circulation des vélos et trottinettes sur les trottoirs

Plusieurs riverains m'ont fait part des problématiques de sécurité engendrées par la circulation de vélos et de trottinettes sur les trottoirs. Je souhaitais donc porter certains éléments à votre connaissance.

Les utilisateurs d'engins à roulettes sans moteur (rollers, trottinettes, skateboards, planches ou patins à roulettes) sont assimilés à des piétons et doivent, à ce titre, utiliser les trottoirs pour circuler. Ces usagers restent toutefois soumis à une obligation générale de bon sens et de prudence. Ils doivent notamment veiller à la sécurité des usagers les plus vulnérables dans leurs déplacements (poussettes, personnes à mobilité réduite, enfants...).

L'utilisation de ces engins est par ailleurs interdite, par arrêté, sur les lieux suivants : Place Achille Peretti / Rue Edmond Bloud / Rue de l'Amiral Fournier / Sur le trottoir pair de l'avenue Achille Peretti (entre la rue de l'Amiral Fournier et le n°100) / Place Sainte-Foy / Place Winston Churchill / Esplanade du Théâtre des Sablons / Place du Marché / Place de Bagatelle / Place Beffroy.

Les jeux de balles et de ballons sont également interdits sur ces lieux (sauf ballons en mousse). La peine encourue en cas de non respect est une amende de 1<sup>ère</sup> classe, dont le montant peut s'élever jusqu'à 38 €.

Concernant la présence croissante de vélos et de deux roues motorisés sur les trottoirs de la Ville, des panneaux mobiles, rappelant l'interdiction pour les cycles de circuler sur les trottoirs, tournent régulièrement sur différents axes de la commune. La présence de ces panneaux permet une meilleure verbalisation des contrevenants (135 € pour la circulation des vélos et deux-roues motorisés hors de la chaussée), tout en faisant preuve de discernement pour les enfants.

Décidé à renforcer la sécurité des piétons dans les rues de la Ville, je rappelle régulièrement l'attention de nos concitoyens sur la nécessité de respecter les règles de bonne conduite sur le domaine public, par le biais de campagnes d'information et de sensibilisation auprès des propriétaires de scooters et motos. Parallèlement à ces campagnes, nous continuons à développer l'installation d'aires de stationnement motos et vélos sur l'ensemble de la ville (plus de 1000 places à ce jour). J'ai également demandé à la police municipale d'être particulièrement vigilante sur ce sujet.

J'en appelle néanmoins au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour respecter les espaces espaces dédiés aux différents usagers de l'espace public.

**Seules les problématiques générales sont consignées dans ce compte-rendu mais l'ensemble des points particuliers soulevés lors de cette visite (Banc, éclairage public, bas d'arbres avenue Sainte Foy, abribus, borne historique, service d'écoute, etc.) ont été transmis aux différents services concernés. Soyez donc certains que ces derniers assureront un suivi tout particulier des dossiers évoqués le 7 novembre.**

## À SAVOIR

### • Parking Madrid

Certains habitants du quartier m'ont interrogé sur les raisons de la construction d'un parking avenue de Madrid. Pour mémoire ce parking de 450 places (réparties sur 4 sous-sol) a, entre autres, pour objectifs de répondre à la saturation du stationnement dans le quartier et d'anticiper la diminution du nombre de places sur l'avenue Charles de Gaulle, à moyen terme, avec le projet de réaménagement de la RN 13. Il pourra également être un élément d'ajustement pour faire face aux éventuelles évolutions du stationnement liées à la Fondation Louis Vuitton.

Les travaux préalables de dévoiement des réseaux (gaz, électricité, eau) ont débuté cet été et prendront fin en avril 2016. Les travaux propres à la construction du parking devraient ainsi avoir lieu entre avril 2016 et janvier 2018. Ceux-ci seront suivis d'un réaménagement de la voirie et des trottoirs.

En raison des travaux la station de taxi a été déplacée sur le rond-point Madrid et la station des bus 43 et 82, en direction du sud, a été déplacée 1, rue du Château.

### • Mise en place d'une « brigade verte »

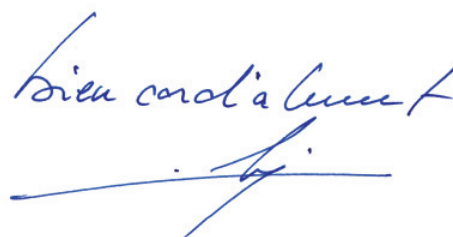
Face aux importantes nuisances et aux incivilités répétées d'ordre environnemental (déjections canines, dégradation d'espaces verts, dépôts sauvages et d'encombrants etc.) une « brigade verte », composée d'agents assermentés, a été mise en place en mai dernier.

Tout propriétaire qui ne respecterait pas la propreté de la rue risque ainsi une amende de 68 € et l'abandon sauvage de déchets sur la voie publique est quant à lui passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

La ville poursuit ses efforts en matière de sensibilisation et de mise à disposition de services aux habitants (sacs pour déjections canines, collecte gratuite des objets encombrants et des déchets électriques et électroniques, etc.) mais j'en appelle au sens de la responsabilité de chacun d'entre nous pour continuer à rendre Neuilly plus propre.

Cette rencontre nous a permis d'aborder de façon constructive des dossiers importants intéressant une grande majorité de Neuilléens résidant dans le quartier Bagatelle.

Je reste à votre disposition et à votre écoute pour continuer à améliorer la vie du quartier.



Jean-Christophe FROMANTIN

### Pour contacter le Maire

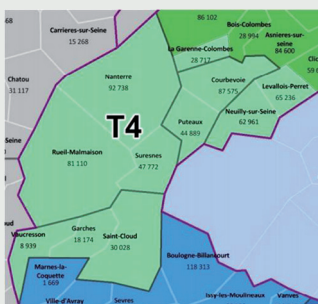
Permanence sans rendez-vous **le vendredi de 16h à 18h.**

mr.lemaire@ville-neuillysurseine.fr -  @jcfromantin -  Jean-Christophe Fromantin

**Adresse postale :** M. le Maire, Hôtel de Ville - 96, avenue Achille Peretti - 92522 Neuilly-sur-Seine

**Cabinet du Maire :** 01 40 88 88 88

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À LIRE SUR LE SITE [neuillysurseine.fr](http://neuillysurseine.fr)



## TERRITOIRE

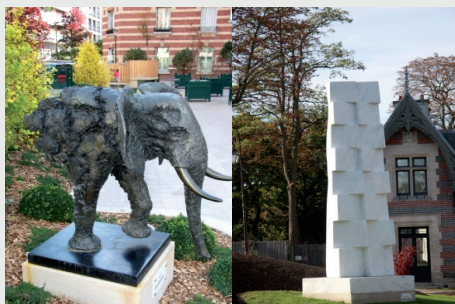
### Neuilly dans la métropole du Grand Paris

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, Neuilly fera partie d'un territoire de 568 000 habitants regroupant 11 villes des Hauts-de-Seine. Vous êtes conviés à une réunion publique d'information « Quels changements pour Neuilly ? » avec le Maire et les élus le 14 décembre au cinéma Le Village.



## FISCALITÉ

Votés par le conseil municipal en avril 2015, les taux de fiscalité à Neuilly demeurent très bas comparativement aux villes de même strate.



## ART CONTEMPORAIN

2 nouvelles sculptures installées à Neuilly à l'initiative du député-maire, 6 nouvelles sculptures réalisées par des artistes de Neuilly ont été installées dans différents lieux de la Ville depuis 2014.

➔ Pour suivre l'actualité mensuelle de la ville, abonnez-vous à la lettre d'information numérique *Neuilly Actualité* : [www.neuillysurseine.fr/newsletter](http://www.neuillysurseine.fr/newsletter)

Et aussi



[www.neuillysurseine.fr](http://www.neuillysurseine.fr)



@VilledeNeuilly



Ville de Neuilly



Appli Ville de Neuilly

## INFORMATION À L'ATTENTION DES PRÉSIDENTS DE COPROPRIÉTÉ

Si vous souhaitez recevoir la *Lettre aux responsables de copropriété* numérique, abonnez-vous en ligne sur le site de la Ville [www.neuillysurseine.fr/coproprietes](http://www.neuillysurseine.fr/coproprietes)